

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE SORIGNY



Procès-verbal  
du conseil municipal  
du 10 juillet 2018



Commune de Sorigny, le 06 juillet 2018

## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

10 juillet 2018  
A 18h30

Salle du Conseil Municipal

### ORDRE DU JOUR

#### PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance 19 juin 2018.

#### 1/ AFFAIRES GENERALES

- Intercommunalité : Approbation de la modification statutaire n°3.
- Syndicat extérieur : Modification de la liste des adhérents au SIEIL.
- Personnel : Renouvellement du poste d'assistante d'enseignement artistique pour les écoles pour l'année scolaire 2018-2019.

#### 2 / AFFAIRES FINANCIERES

- Marché public : Achat d'un nouveau tracteur.

#### 2/ QUESTIONS DIVERSES et INFORMATION

Le Maire,  
Alain ESNAULT



---

Secrétaire de la séance du conseil municipal : Jean-Christophe GAUVRIT

Heure d'ouverture de la séance : 18h30

---

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 06 juillet deux mille dix-huit, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

**Etaient présents :**

- ESNAULT Alain, Maire,
- GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline, FAUTRERO Jean-Marc, et LEROUX Sophie, adjoints,
- BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, DESILE Christian, GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, LEFIEF Stéphanie, SOPHIE Delphine, GALLE Franck, BEAUFILS Eric, conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

- GABORIAU Francine, CRON Pierrette, Do ALTO Isabelle, FREDERICO Lydia, AVELEZ José.

**Pouvoirs :**

- GABORIAU Francine à Alain ESNAULT, CRON Pierrette à ROBIN Antoine, Do ALTO Isabelle à GANGNEUX Philippe.

## Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 juin 2018

Délibération n° 2018-07-55

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018,

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire du Procès-verbal du 19 juin 2018 à l'assemblée,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018.

Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

## AFFAIRES GENERALES

### Intercommunalité : Approbation de la modification statutaire n°3 de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

Délibération n° 2018-07-56

Monsieur le Maire rapporte au Conseil l'objet de la modification statutaire n°3. Le conseil municipal dispose d'un exemplaire de la proposition de modification statutaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1er janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3 ;

Considérant le délai de deux ans à compter de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour harmoniser les compétences facultatives, soit pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes de disposer de statuts clairs et juridiquement stables ;

Vu le projet de statuts joint valant modification statutaire n°3 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 2018.05.A.2.10. du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en date du 31 mai 2018 ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **ACCEPTE** la troisième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et valant approbation des statuts ;
- **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

## Syndicat extérieur : Modification de la liste des adhérent au SIEIL

Délibération n° 2018-07-57

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes adhérentes au SIEIL doivent valider l'adhésion d'un nouveau membre. Le 27 mars dernier, le Comité syndical du SIEIL s'est réuni pour voter les modifications de ses statuts approuvant ainsi l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « éclairage public » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil municipal dispose d'une version de la nouvelle liste des membres proposée au vote.

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Sorigny doit donc délibérer pour approuver les nouveaux statuts avec le nouveau membre.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **ACCEPTE** la modification statutaire du SIEIL pour l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président du SIEIL.

*P.J : Modification statutaire et délibération du SIEIL*

Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

## Ressources humaines : Renouvellement du poste d'assistante d'enseignement artistique pour les écoles pour l'année scolaire 2018-2019.

Délibération n° 2018-07-58

Considérant que le contrat de l'intervenante musicale aux écoles maternelles et élémentaires se termine à la fin de l'année scolaire et qu'il est nécessaire de maintenir cette activité pour l'année à venir.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **RENOUVELLE** le contrat de l'agent contractuel dans le grade d'assistant d'enseignement musical pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 10 juillet 2019 inclus ;

- Que cet agent assurera des fonctions d'enseignant musical à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6/20<sup>e</sup> ;
- Que cet agent justifiera du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement ;

Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

## AFFAIRES FINANCIERES

### Attribution du marché pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse

Délibération n° 2018-07-59

Considérant la vétusté de l'actuel tracteur, il apparait nécessaire de le remplacer.

Considérant l'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence en date du 14 mars 2018 sur la plateforme de téléchargement <https://webmarche.solaere.recia.fr> et sur [promarchespublics.com](http://promarchespublics.com) et dans la Nouvelle république le 16 mars 2018,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au vendredi 13 avril 2018 à 12h00,

Considérant la réunion de la commission d'ouverture des plis en date du lundi 16 avril 2018,

Considérant l'analyse qui en a été faite le 9 juillet 2018,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres qui retient le candidat : **CLOUE SAS**, Le village des Bouchers, 37600 LOCHES pour un montant de : 98 000 € HT, soit **117 600,00 € TTC**  
Option visiobra M54T pour **3100 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le tracteur Renault Ergos 85 pour la somme de 4000 € et à céder l'épareuse Rousseau Minotaure reprise pour 1500 €

Le tracteur sera acquis via un crédit-bail sur 7 ans

Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

## QUESTIONS DIVERSES

- Information sur l'organisation du 14 juillet.
- Monsieur le Maire annonce qu'il communiquera prochainement sur le projet de Village de marques.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance du conseil municipal.

Heure de clôture de la séance : 19h20

---

PROCES VERBAL VISE  
PAR LE SECRETAIRE  
DE SEANCE